

CONSEIL MUNICIPAL

28 février 2017

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de la Ville d'Ingré, sous la présidence de Monsieur Christian DUMAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN (à partir de 19h47), Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER (jusqu'à 19h47), Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE (jusqu'à 21h15), Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Arnaud JEAN (jusqu'à 19h47), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER (à partir de 19h47), ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Absent :

Pascal SUDRE (à partir de 21h15).

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation des procès-verbaux des 15 novembre et 16 décembre 2016

2 – Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal

3 – Projets de délibérations

4 – Informations

5 – Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL

1 – Approbation des procès-verbaux des 15 novembre et 16 décembre 2016

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité

2. Décisions prises par le maire en vertu de la délégation du Conseil municipal

RESSOURCES HUMAINES

DC.17.001 – Formations réalisées au cours du deuxième semestre 2016

Christian DUMAS expose :

Il s'agit d'une longue série de formations réalisées au cours du 2ème semestre 2016. Certaines sont obligatoires (risque électrique, formations CACES), d'autres concernent l'utilisation de certains logiciels notamment le logiciel CEGID, un logiciel pour l'eau ou le logiciel CIRIL le tout pour un montant de 9 259.50 € TTC. Il y a également 2 formations qui ont été suivies par les élus avec la société CIDEFE sans coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

3 – Délibérations du Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.001 – Aliénation de l'ensemble des sentiers et chemins ruraux inclus dans la ZAC Les Jardins du Bourg à la SEMDO

Guillaume GUERRÉ expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Les Jardins du Bourg, la SEMDO souhaite acquérir l'ensemble des chemins et sentiers ruraux inclus dans le périmètre ;
Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 4 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus,
Considérant que les résultats n'amènent aucune remarque et que ces chemins seront désormais transformés soit en piste cyclable soit en chemin piétonnier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- l'aliénation des sentiers et des chemins ruraux entièrement ou partiellement inclus dans le périmètre de la ZAC Les Jardins du Bourg à la SEMDO,
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

► Christian DUMAS

Indique que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.17.002 – Aliénation des extrémités du chemin rural de la Bigottière

Guillaume GUERRÉ expose :

Il y a de cela quelques séances la partie centrale de ce chemin avait été déclassée et désaffectée car il n'était plus vraiment utilisé et n'était pas dans le périmètre du petit lotissement qui était prévu. Aussi un

certain nombre de voisins a sollicité les services pour pouvoir acheter les extrémités de ce chemin et ainsi pouvoir l'aménager et l'entretenir.

Une enquête publique s'est déroulée du vendredi 18 novembre 2016 au lundi 5 décembre 2016 inclus, Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur (aucune remarques), la procédure d'aliénation peut se poursuivre avec la vente des extrémités de ce chemin aux différents voisins.

Après présentation à la commission Aménagement et Cadre de Vie du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- l'aliénation des extrémités du sentier de la Bigottière, reliant la route d'Orléans à la rue de la Bigottière
- que les frais relatifs à la transaction, y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaire soient à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.17.003 – Vente des parcelles cadastrées YX n°s 118 et 116 par Monsieur LEPERS Alexandre à la commune

Guillaume GUERRÉ expose :

Il s'agit d'une régularisation d'une portion de trottoir de la rue de la Carlerie.

Monsieur LEPERS Alexandre, propriétaire des parcelles non bâties, cadastrées section YX n°s 116, 118 est concerné par un alignement rue de la Carlerie. Il souhaiterait régulariser cette situation.

Considérant la bande de terrain nécessaire à l'élargissement défini selon le plan de l'emprise du géomètre d'une superficie de 35 m²,

Considérant que le bien à acquérir se situe en dehors de toute opération d'ensemble et nettement inférieur à 75 000 €,

Considérant que la commune a estimé la valeur du bien à 15 € le m²

Après présentation de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- l'acquisition du terrain nécessaire à l'alignement de la rue de la Carlerie, auprès de Monsieur LEPERS Alexandre, pour les parcelles non bâties cadastrées YX n°s 116 et 118, d'une superficie de 35 m² au prix de 15 € le m², soit un montant total de 525 € H.T.

- la prise en charge par la commune, des frais de transaction, de notaire, y compris éventuellement, des frais de mainlevée hypothécaire,

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentiques qui sera dressé par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.17.004 – Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public de 48m2 située rue Pierre et Marie CURIE en vue de son aliénation à LIDL France SNC, représenté par Messieurs REGOURD Jean-Rodolphe et HERBIN Ludovic

Guillaume GUERRÉ expose :

Il s'agit d'un espace vert trottoir qui se situe à l'arrière de l'ancien parking du magasin ATLAS.

LIDL France SNC, représenté par Messieurs REGOURD Jean-Rodolphe et HERBIN Ludovic, propriétaire de la parcelle cadastrée YL n° 200, souhaite acquérir une partie du domaine public sur lequel est implantée une clôture.

Cette emprise ne revêt aucun intérêt particulier pour la commune.

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation et n'est pas affectée à la circulation générale.

Considérant que le déclassement peut se dispenser d'une enquête publique.

Considérant l'évaluation du service du domaine estimant à 30 € le m², l'emprise faisant l'objet du déclassement

Après présentation de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise située rue Pierre et Marie Curie, d'une superficie de 48 m²,
- la cession de la parcelle déclassée à LIDL France SNC, représenté par Messieurs REGOURD Jean-Rodolphe et HERBIN Ludovic, au prix de 30 € HT le m² soit un total de 1440 € HT,
- que les frais relatifs à la transaction, y compris éventuellement, les frais de mainlevée hypothécaires soient à la charge de l'acquéreur,
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'Office Notarial d'Ingré.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur

DL.17.005 – Réhabilitation du Château de Bel Air : approbation du projet, du plan de financement et sollicitation de cofinancements

Claude FLEURY expose :

L'Ecole Municipale de Musique d'Ingré, située dans le Château de Bel Air, doit faire l'objet de travaux de réhabilitation.

Ces travaux visent à apporter des améliorations dans trois domaines :

- L'accessibilité : dans l'état actuel, avec un seul escalier, les étages ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves. De plus, l'accès au rez-de-chaussée se fait actuellement par un perron composé de 2 marches.
- L'acoustique : les salles sont parfois soit trop sonores (réverbération importante), soit trop amorties acoustiquement
- L'isolation : le bâtiment a une consommation d'énergie extrêmement élevée du fait d'une très mauvaise isolation.

Ces travaux permettent d'améliorer la qualité du bâtiment quelle que soit la destination à venir de ce bâtiment après la construction d'une nouvelle Ecole Municipale de Musique.

Le coût total du projet est estimé à 281 003 € HT.

La Ville sollicitera des subventions auprès du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de son appel à projet de soutien aux opérations communales, ainsi qu'auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017 qui devrait être relancé.

Après présentations aux commissions « Aménagement et Cadre de Vie » du 7 février 2017 et « Finances Ressources Humaines » du 6 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver l'opération décrite ci-dessus et son plan de financement ci-dessous:

Plan de financement prévisionnel	Coût HT	% sur coût total des travaux
Conseil Départemental	100 878 €	35,90%
Etat	123 924 €	44,10%
<i>Sous-total co-financement</i>	<i>224 802 €</i>	<i>80,00%</i>
Ville d'Ingré	56 201 €	20,00%
Coût total	281 003 €	100,00%

- d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de son appel à projet de soutien aux opérations communales
- d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local 2017
- d'autoriser M. le Maire à solliciter tous les autres cofinancements possibles pour cette opération et à signer les documents nécessaires

▶ **Christian DUMAS**

Cette réfection du château de Bel-Air sera un chantier important en 2017, principalement en termes d'accessibilité, d'électricité, d'acoustique. Un soutien du Conseil Départemental élevée est attendu, l'Etat sera aussi sollicité. Quand bien même la collectivité n'aurait pas ce niveau de co-financement espéré, cela ne remet pas en cause le fait que ces travaux auront lieu car ils sont nécessaires. Le fait d'engager ces travaux n'a pas non plus pour effet de remettre en cause la construction d'une nouvelle école municipale de musique qui commencera en 2019 comme cela a été dit. Quelle que soit la date à laquelle la nouvelle école municipale de musique sera réalisée, le château de Bel Air n'a pas vocation à être détruit, bien au contraire, il aura vocation à être transformé et à devenir un autre lieu que celui de l'enseignement de la musique.

▶ **Pascal SUDRE**

« Je suis satisfait des travaux qui seront faits au château de Bel Air. Il avait été évoqué dans un précédent conseil municipal, l'éventualité de problème de sécurité concernant l'évacuation des élèves. Au vu de l'état des travaux qui vont être faits notamment sur la partie accessibilité, je souhaiterai savoir quels types de travaux sont envisagés ».

▶ **Christian DUMAS**

Un escalier extérieur va être rajouté, une meilleure accessibilité sur le rez-de-chaussée avec des portes qui vont être à la dimension nécessaire. L'escalier intérieur sera revu. Il va y avoir des travaux de réfection des sols. Des plafonds vont être repris et les huisseries seront changées pour une meilleure isolation phonique et thermique.

▶ **Bernard HOUZEAU**

« Si nous sommes en accord avec votre démarche pour solliciter des subventions dans le but d'effectuer des travaux au château, nous sommes plus réservés quant à leur nature.

Les 3 domaines de travaux cités dans la présente délibération nous ont paru peu précis et de ce fait nous avons demandé des compléments d'informations en commission.

Le but de ces travaux est à la fois d'assurer la sécurité des occupants de l'école de musique, c'est l'accessibilité et de faire des économies sur le fonctionnement, c'est l'isolation.

Avec ces faits nous sommes d'accord mais pourquoi entreprendre de tels travaux maintenant alors que nous sommes à la moitié de votre deuxième mandat et qu'un futur bâtiment pour l'école de musique est envisagé depuis le précédent, peut-être eut-il été plus judicieux de les faire plus tôt ?

Et entreprendre ces travaux maintenant ne sont-ils pas préjudiciables pour le devenir du bâtiment une fois l'école de musique transférée car ce sont des travaux lourds, l'escalier va être refait et élargi, des cloisons vont être modifiées ainsi que des huisseries intérieures.

En ce qui concerne l'acoustique si les salles sont parfois trop sonores peut-être ne sont-elles plus utilisées avec les instruments prévus lors de leur création au milieu des années 80.

A l'époque, la réhabilitation du bâtiment a été réalisée sous couvert d'un ingénieur acousticien pour le choix des matériaux et de leurs mises en œuvre en fonction de l'instrument dispensé et validé par le directeur de l'école.

Les économies d'énergie bien sûr passent par le remplacement des huisseries extérieures, portes et fenêtres qui datent du début des années 80, l'isolation des combles est à reprendre également bien que la création des studios de musique en a réduit le volume à l'époque.

Autre point primordial non abordé, c'est la chaudière et le système de distribution du chauffage dans le château qui, dans le passé, a connu de grosses avaries. La chaudière elle aussi date du début des années 80 et les modèles actuels sont bien plus performants entraînant jusqu'à 20 à 30 % d'économie sur la consommation, à condition de bien isoler la tuyauterie, sachant que cette chaudière chauffe aussi les bâtiments des anciens ateliers.

L'ensemble de ces réfections concernant le château et les ateliers nous fait croire qu'il serait souhaitable que les travaux que vous allez entreprendre soient en total concordance avec le devenir des lieux et qu'avant de les entreprendre les membres du conseil municipal soient informés d'un projet global de

réhabilitation et d'utilisation future, après le transfert de l'école de musique, ce qui n'est pas le cas des élus d'EPRI.

Par principe et d'une manière générale, on ne peut pas être contre une demande de subvention de cette importance (224 802 euros H T). Ce n'est pas rien.

Mais nous ne pouvons cautionner votre projet de travaux tant il manque de vision et de précisions sur l'avenir du bâtiment, et dans ce cas nous nous abstiendrons. »

► **Christian DUMAS**

« Je prends acte.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait plus tôt ? Cette question-là peut se poser sur tout ce qui a été fait. Pourquoi n'a-t-on pas fait plus tôt la rue du Château d'Eau ? Pourquoi n'a-t-on pas fait plus tôt la rue Pierre et Marie Curie ? Pourquoi n'a-t-on pas fait plus tôt la rue de la Mairie ? Pourquoi n'a-t-on pas fait plus tôt le terrain de football ? C'est vrai que cela aurait pu être fait plus tôt. Malheureusement lorsqu'on n'augmente pas les impôts, lorsqu'on ne recourt pas à l'emprunt et lorsqu'on ne fait qu'avec la capacité d'autofinancement il y a des choix à faire. Ces choix sont discutables et je conçois qu'ils soient discutés. Par contre, je ne suis pas d'accord avec vous concernant la procédure à engager. La chaudière par exemple. On ne change pas la chaudière avant d'isoler les fenêtres. D'abord on isole, après s'il faut changer le mode de chauffage, on le change. Les travaux qui seront faits sont chiffrés à 280 000 € et qui ne vont coûter à la commune que « 56 000€ » car il y a quand même une opportunité non négligeable qui n'existait pas il y a de ça encore 1 an. Les 100 878 € du Conseil Départemental ont été obtenus lors d'une réunion de canton avec le Directeur Général Adjoint du Conseil Départemental il y a de cela 15 jours. Ce volet aide communale n'existait pas autrefois au niveau du Conseil Départemental. C'est ce qui nous a conduit à se dire que c'est le moment de faire les travaux par rapport aux besoins, aux demandes, aux possibilités de cofinancement. Mais je prends acte de votre position et bien évidemment je la respecte ».

FINANCES

DL.17.006 – Débat d'Orientation Budgétaire – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

Un document a été réalisé par les services municipaux, par la responsable du service des finances sous la direction d'Aurélie Richard. Il tient à les féliciter car c'est un document complet qui nécessite un travail important.

Tous les ans la collectivité est amenée dans les 2 mois qui précède la proposition du budget faite au conseil municipal de débattre sur les orientations budgétaires. Ce débat s'appuie sur un rapport qui s'appelle un rapport sur les orientations budgétaires qui fait état à la fois d'éléments sur la structure et la gestion de la dette, sur les engagements pluriannuels envisagés et donc cela est effectif et obligatoire pour toutes les communes de plus de 3500 habitants. Ce qui est le cas d'Ingré. Ce débat donne l'occasion au conseil municipal de pouvoir discuter des orientations budgétaires pour l'année à venir, de pouvoir s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité et de pouvoir tout simplement être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ce débat s'intègre dans un contexte économique international et national et permet de voir dans quelle mesure pour l'année 2017 le budget de la collectivité au même titre que les autres collectivités territoriales sera impacté. Cela permet de présenter les perspectives à court et à moyen termes.

Le contexte macro économique n'est pas étranger au contexte qui préside à l'élaboration des budgets locaux. La croissance économique amorce un retour certain même si, bien évidemment, elle demeure à la fois faible et fragile. Sur une année, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de 2,5% avec quelques signes encourageants comme le nombre de chômeurs de moins de 25 ans qui a diminué de près de 10% en 1 an ou le nombre de CLD (Chômeur de Longue Durée) qui diminue de manière substantielle même si le nombre de demandeur d'emploi reste anormalement élevé. Il y a près de 3 500 000 demandeurs d'emploi au niveau national et un peu plus de 128 400 au niveau de la région Centre. En matière de soutien à l'économie, les collectivités locales soutiennent activement l'économie avec plus de 40% des budgets locaux à destination des entreprises, et à l'intérieur de ces 40%, la grande majorité des 3/4 bénéficient principalement au secteur du bâtiment et des travaux publics, l'autre partie du budget des collectivités étant lui consacré à des dépenses locales à destination des ménages (prestations sociales).

Le projet de loi de finances pour 2017, le budget de l'État.

L'État depuis plusieurs années a clairement affiché sa volonté de réduire le déficit public tout en poursuivant les réformes nécessaires pour une société qui soit à la fois plus juste et qui puisse aussi financer les grandes options nationales en matière de sécurité, de justice, d'éducation et d'emploi. Le déficit public était de 3,5% en 2015, 3,3% en 2016 et devrait normalement repasser sous le seuil des 3% en 2017 comme l'État s'y était engagé dans la loi de programmation des finances publiques. Bien évidemment le rétablissement de ces comptes publics passe par la maîtrise des dépenses publiques et automatiquement les collectivités locales sont mises à contribution.

Depuis 2015, toutes les administrations publiques ont été associées à cet effort de redressement des finances publiques. Et au sein même de toutes ces collectivités, et bien les collectivités territoriales ont apporté un effort financier important, qui était de 3.5 milliards d'euros en 2015, 3.3 milliards d'euros en 2016, et le projet de loi de finances pour 2017 avance une nouvelle diminution de 2.8 milliards d'euros par rapport à celle de 2016.

Il a été acté que l'effort qui est demandé aux communes serait diminué de moitié par rapport à ce qui avait été inscrit initialement dans la loi de programmation. Pour autant dans ce projet de budget, il a été tenu compte d'une diminution à hauteur de 2.8 milliards pour l'ensemble des collectivités. Nous n'avons pas encore la notification de notre DGF de la part des finances publiques qui n'arrivera qu'au début du 2^{ème} trimestre. Donc, une situation de grande prudence a été adoptée en minorant ce budget à hauteur de ce qui était initialement prévue de telle manière que la surprise ne pourra être que bonne.

Le montant des dotations de fonctionnement.

3 chiffres : en 2012 la collectivité a touché 787 000€, en 2015 : 475 000€, en 2016 : 250 000€ et l'an prochain ce sera 25 000€. La baisse est plus que drastique.

La fiscalité locale.

L'Assemblée nationale vote tous les ans la revalorisation des bases locatives. Les bases locatives sont les bases qui servent d'assiette au calcul de la fiscalité locale. La commune vote des taux de fiscalités locales qui depuis 4 ans n'augmentent pas. Et ces taux de fiscalité locale sont appliqués sur des bases locatives qui elles sont déterminées par l'Etat. Bien évidemment, même si les taux de fiscalité n'augmentent pas, les bases sont réévaluées, et donc ce que perçoit la commune se trouve augmenté. Or l'État a décidé pour 2017 de revaloriser les bases locatives de 0.4% ; c'est une faible revalorisation qui pénalise la collectivité mais qui est, bien évidemment, quelque chose de positif pour les ménages car ceux-ci ne verront pas augmenter fortement les bases locatives. En 2015 l'augmentation des bases locatives était de 1% et de 0.9% en 2014. Ce qui fait que compte tenu de cette revalorisation de 0.4% des bases locatives, il est envisagé une augmentation des recettes de fiscalité de l'ordre de 1.4% : soit 0.4% du fait des bases locatives et 1% du fait notamment des nouvelles entreprises qui génèrent pour la commune des taxes sur le foncier bâti notamment, sur la taxe d'habitation.

La stabilité de la contribution du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales.

Cela avait été mis en place par la loi de finance de 2002. Une comparaison a été faite de toutes les intercommunalités et celles considérées comme des intercommunalités riches sont taxées au profit des moins riches. À l'intérieur de ces intercommunalités on regarde les communes riches par rapport à celles qui le sont moins. Ingré a la particularité d'être considérée comme une commune riche dans une intercommunalité riche. Ce qui lui donne la chance d'être fortement taxée. 86 619 € au titre de l'année 2016 et donc nous avons estimé le montant à 100 000€ pour l'année 2017. Lorsqu'on parle de la richesse de la commune, il ne s'agit pas des richesses des finances communales, il s'agit du potentiel fiscal des habitants d'Ingré, qui est moins élevé qu'à St Cyr en Val ou à Ormes mais plus élevé qu'à Orléans ou à St Jean de la Ruelle...donc Ingré est plus taxée que ces communes là.

La reconduction du fonds de soutien à l'investissement public local.

C'est un fonds qui a été institué il y a de cela 1 an à hauteur de 1 milliard d'euros. La loi de finances de finances 2017 porte ce montant à 1 milliard 200 millions d'euros. Grâce à ce fonds de soutien à l'investissement local, la commune a bénéficié d'une subvention de 162 000 € pour l'extension de l'école Emilie Carles. La commune sollicitera une nouvelle demande de co-financement cette fois-ci pour les travaux réalisés au château de Bel-Air et peut être également pour des travaux réalisés à l'école du Moulin.

Vous trouverez des comparaisons de différents ratios avec les communes de même strate (recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement), et des données sur la fiscalité locale d'Ingré.

Quelques graphiques présentent l'évolution de la trésorerie. Fin 2015 la trésorerie d'Ingré s'élevait à 4 331 139 €. Celle-ci sert à la fois à régler toutes les dépenses en fin de mois et en cours de mois au cours de l'année en évitant d'avoir recours à un apport de trésorerie de la banque mais aussi à préparer les investissements. La somme de 4 331 139€ correspond à la fois à la trésorerie du budget de la ville et à la trésorerie du budget de l'eau. Pour donner un ordre d'idée, sur le budget de l'eau il y a à peu près 900 000 à 1 million d'euros de trésorerie qui vont servir à refaire l'intégralité des canalisations sur la Route Nationale sans être obligé de recourir à l'emprunt.

L'évolution de la CAF (Capacité d'Auto-Financement), est la somme prélevée sur le budget de fonctionnement versée au budget d'investissement et qui permet donc de réaliser des investissements sans emprunter. En 2015, cette capacité d'autofinancement s'est élevée à 1 237 889 €. Donc c'est avec cette somme ainsi qu'avec les différents co-financements qui sont obtenus de l'Etat, du Conseil départemental, du Conseil régional, de l'ADEME, de la CAF et de tous les organismes auxquels on s'adresse que nous réalisons des investissements.

Les dépenses de fonctionnement.

Des tableaux présentent l'auto financement, et l'état des dépenses de fonctionnement. De 2011 à 2015, les dépenses en euros par habitant sont supérieures à Ingré à ce qu'elles sont au niveau départemental et au niveau régional. Ce qui signifie que le niveau de service public de la commune est élevé. Il est de 1285 € par habitant à Ingré pour une moyenne départementale de 110 € et une moyenne régionale de 1016 €. Ce sont des chiffres qui sont communiqués par le trésorier, Monsieur PAS.

La structure de la dette.

Compte tenu de l'absence de recours à l'emprunt depuis 2009, la dette ingréenne sur le seul budget ville a diminué de 37%. La commune est passée de 10 743 000 € à 6 782 000€ ce qui correspond à une diminution de la dette de l'ordre de 4 millions d'euros au cours de ces 7 dernières années. Automatiquement, le taux d'endettement diminue. Il était en 2008 de 101,4%. Ce qui veut dire que le taux d'endettement dépassait le niveau de recettes de fonctionnement de la commune. La commune était plus endettée que ce qu'elle percevait en une année en recettes de fonctionnement. Le taux aujourd'hui est à 59,3%, ce qui veut dire que la dette représente un peu plus de la moitié des recettes de fonctionnement annuelle de la commune.

La capacité de désendettement qui est en fait l'indice de KLOPFER.

C'est un indice qui chiffre en année de fonctionnement le temps qu'il serait nécessaire à la commune pour se désendetter en année de capacité d'auto financement. Aujourd'hui à capacité d'auto financement constante qui était l'an dernier de 1 237 000 €, il faudrait à la commune 6 années pour rembourser la totalité de sa dette. Cet indice est discutable parce que si la commune avait eu comme certaines années une capacité d'auto financement plus élevée, le nombre d'année serait plus faible. Pour autant, nous ne savons pas ce que sera la capacité d'auto-financement l'an prochain ou dans 2 ans. C'est donc une photo de la situation à l'instant T.

Différents graphiques présentent l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement, les recettes d'investissement, l'évolution des charges et des effectifs. De 2008 à 2009, on constate une baisse des effectifs, puis à partir de 2009 une augmentation jusqu'en 2015 des dépenses liées aux charges de personnel pour amorcer une diminution en 2016 et qui se poursuivra en 2017.

L'évolution des effectifs de la commune.

Lors du dernier conseil municipal, M. GOUGEON vous aviez posé une question sur l'augmentation supposée des effectifs de l'année 2016 par rapport à l'année 2015. J'ai demandé au service du personnel de revoir ce point là : la collectivité était à 198 en effectif permanent et sur poste permanent en 2014, 192 en 2015, 187 en 2016 et 185 au mois de février 2017. Cela fait une diminution de l'ordre de 7% de 2014 à 2017.

Les relations financières avec les partenaires.

Dans le contexte intercommunal, l'année 2017 est une année transitoire : des compétences ont été transférées à la Communauté Urbaine mais la commune intervient par convention de gestion, pendant cette année, pour le compte de la Communauté Urbaine.

La cotisation économique territoriale.

Elle est à valeur constante et cela depuis 2002. La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) aura à formuler des propositions relatives aux relations financières liées aux transferts de charges ; et ce sont principalement les procédures et les règles d'évaluation qui vont être discutées au sein de cette commission. La collectivité a 2 conventions de gestion qui permettent à la fois sur le budget principal ville mais aussi sur le budget eau, de pouvoir gérer les compétences

générales transférées notamment l'espace public, le développement économique, le PLU, les services publics de défense extérieur contre l'incendie. Au cours de l'année 2017, sur toutes les compétences transférées, les communes vont continuer à agir comme elles le faisaient préalablement mais cette fois-ci pour le compte de la Communauté Urbaine. Ce qui veut dire qu'il va y avoir des nouveaux chapitres dans la nomenclature comptable, qui sont des chapitres liés aux opérations qui vont être réalisées pour le compte de la Communauté Urbaine. La commune va prendre en charge l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à toutes les activités qui sont transférées durant cette année transitoire. Ensuite la Communauté Urbaine la remboursera. Par exemple : si la rue de la Mairie avait été faite dans 2 ans c'est la Communauté Urbaine qui aurait réglé la facture. Compte tenu que nous sommes dans une période transitoire, et bien c'est la commune qui paye la réfection de la rue de la Mairie et la Communauté Urbaine lui remboursera cette somme là. Ce qui est une opération blanche pour la commune mais qui oblige à créer des comptes de tiers et qui a un effet sur la structure du budget qui est différente car automatiquement les charges et les recettes augmentent. Donc elle aura de ce fait une diminution de l'attribution de compensation. Celle-ci est une somme qui est versée tous les ans par la Communauté Urbaine à chaque commune. Pour la commune d'Ingré, elle s'élève à 3 536 374 €. Avant le passage en Communauté Urbaine, la commune percevait cette somme là de la part de l'agglomération (ancienne taxe professionnelle dont la commune ne perçoit plus rien depuis 2001). C'est désormais l'agglomération qui perçoit et donc en échange elle verse à la commune une attribution de compensation qui est une somme bloquée depuis 2001. Aujourd'hui elle la touche encore. Mais de ce montant il va falloir retirer un certain nombre de sommes qui vont être payées par la Communauté Urbaine soit 353 200 €. C'est en fait l'évaluation de toutes les dépenses de fonctionnement sur les compétences transférées. Comme par exemple, l'éclairage public, le coût du balayage des rues, l'essence des véhicules tout ça, ce sont des charges transférées. Donc, cela va être retiré de la somme versée.

À ces éléments s'ajoute un complément de dotation globale de fonctionnement qui va être de 78 107 € pour la commune d'Ingré. Cela provient d'une somme de 5 millions d'euros qui, du fait du passage en Communauté Urbaine, est versée de la part de l'Etat à la Communauté Urbaine d'Orléans mais que l'on ne percevait pas en communauté d'agglomération. Il a été décidé collectivement avec les communes que sur ces 5 millions, 2,5 millions seraient gardés par l'Agglo pour des travaux d'intérêts communautaires et 2,5 millions seraient redistribués aux communes en fonction du nombre d'habitants. Le passage en métropole, s'il se fait, engendrera une dotation de l'État à la métropole de 20 millions supplémentaires.

Ensuite, il y a une somme importante, qui est un remboursement que la commune va percevoir de 205 000 € correspondant à la côte part des investissements réalisés par la commune au cours des 10 dernières années. On a regardé sur 10 ans les investissements qui avaient été réalisés sur la commune (rue du Château d'Eau, terrain de football...), ensuite on a calculé la part des investissements sur les compétences transférées. Le terrain de football, par exemple, n'est pas une compétence transférée, donc les 800 000 € ne sont pas pris en compte. Par contre la réfection de la rue du Château d'Eau appartient à l'espace public qui est une compétence transférée, donc à retenir. On calcule le rapport entre les dépenses d'investissements des 10 dernières années sur les compétences transférées et l'ensemble des investissements réalisés sur la commune toutes compétences confondues. On arrive à un chiffre de 29.5% ; c'est-à-dire que 29.5% des dépenses réalisées par la commune au cours des 10 dernières années concernent des compétences qui sont désormais transférées à la Communauté Urbaine. Ce chiffre est appliqué au remboursement annuel de la dette de la commune. Pourquoi ? parce qu'à l'origine, il était question que l'Agglo reprenne une partie des dettes que les communes avaient contracté pour réaliser des équipements dans les domaines de compétences transférés. Or, Ingré était pénalisée car elle n'avait pas emprunté. Il a été donc décidé d'appliquer le taux calculé de 30% à la fois à la dette mais aussi à l'équipement s'il n'y a pas eu de dette. Comme la commune rembourse par an environ 450 000€ de capital + 150 000 d'intérêts soit un total de 600 000 €, la Communauté Urbaine rembourse à la commune d'Ingré 205 000 €.

La compétence de l'eau

C'est un cas un peu atypique parce que la compétence de l'eau est désormais transférée à la Communauté Urbaine. Ce qui veut dire qu'au titre de l'année 2017 le Conseil Municipal n'aura pas à voter un budget de l'eau. Depuis des années 2 budgets étaient votés : un budget ville et un budget eau. Pour autant on est quand même dans une année transitoire donc, il faut bien s'occuper du budget de l'eau donc, une partie de ce budget va basculer dans le budget ville notamment la masse salariale comme c'était le cas il y a 15 ans.

Ensuite les relations avec les autres partenaires institutionnels : le Conseil régional qui apporte à la commune un soutien important à la fois sur la compétence culture avec le cofinancement de la saison culturelle au titre des PACT (25 000 €) par an, mais surtout au titre du contrat régional. L'école municipale de musique a été inscrite au titre du contrat de région ce qui permet de prétendre à des financements importants. Je ne sais pas si ce projet là sera laissé ou si il sera permuté avec un autre projet pour ce présent contrat de région parce qu'il y a un impératif de date. Il faut impérativement que début 2020 tout soit achevé si l'on veut pouvoir percevoir les subventions.

Les relations avec le Conseil Départemental. C'est aussi un soutien fort et je remercie à la fois son Président et les 2 conseillers départementaux, Hélène LORME et Christophe CHAILLOU pour l'appui qu'ils ont apporté à la commune notamment sur la résolution de dossiers qui dataient depuis de nombreuses années. Je rappelle qu'un accord de principe avait été obtenu pour un cofinancement du Conseil Départemental sur le terrain de football, sur le pas de tir des archers et sur la salle de convivialité. Bien que favorable sur le principe, le Conseil Départemental différerait ces dossiers depuis 3 ans. Récemment, Hugues Saury m'a précisé que sa volonté était forte d'honorer les engagements qui avaient été pris, ce qui a été le cas. Je l'en remercie. La commune a touché 172 980 € sur ces 3 demandes de subventions. Et sur le volet 3 des financements communaux la commune a obtenu en 2017, 100 878 € affectés au re-aménagement du château de Bel-Air.

Les autres relations avec les autres partenaires : c'est la caisse d'allocation familiale qui finance la ville à travers un contrat enfance jeunesse ainsi que d'autres partenaires financiers très divers et variés (ADEME, ERDF, GRDF) même s'il s'agit de plus petits cofinancements ce sont toujours des cofinancements importants pour les finances municipales.

Les perspectives budgétaires c'est-à-dire les orientations budgétaires 2017.

Elles s'articuleront autour de 3 axes forts qui, pour la collectivité, sont des axes importants dans le mandat municipal. Un service public moderne, un service public de qualité et solidaire mais aussi un service public durable.

Un service public moderne c'est avant tout l'équipement d'un certain nombre de bâtiments municipaux, de structures municipales, notamment l'éducation avec l'équipement avant la fin du mandat de l'ensemble des classes de tableaux blancs interactifs, de même que le raccordement à internet de l'ensemble des classes. C'est aussi l'équipement et la mise en place d'un self service au restaurant scolaire Victor Hugo, qui est maintenant en fonctionnement et dont les derniers travaux d'acoustique se terminent. Ce self permet dès à présent de lutter très efficacement sur le gaspillage alimentaire : la consommation de pain a été diminuée de l'ordre de 30%. Ça ne veut pas dire que les enfants mangent moins de pain, ça veut juste dire qu'on en jette moins.

La collectivité va travailler à améliorer la sécurité et la performance de son système informatique parce que l'informatique évolue de façon importante et est devenu maintenant un outil dont on pourrait difficilement se passer.

Un service public de qualité, un service public solidaire, c'est l'accueil des habitants. La collectivité va travailler en 2017 sur un chantier qui est prioritaire et qui concerne l'accueil des administrés. A la fois l'accueil physique, l'accueil téléphonique mais c'est aussi le traitement des courriers, des messages donc tout ce qui tourne autour de l'accueil avec une difficulté dans la commune liée à l'éclatement des sites municipaux. Il y a un travail de signalétique à faire et un travail pour renseigner et orienter au mieux les usagers.

Différents chantiers seront engagés :

- La réfection de voirie avec la rue de la Mairie et la place Clovis Vincent avec l'enfouissement des réseaux qui vont démarrer le 7 avril prochain et qui dureront normalement 95 jours,
- L'achèvement de la réhabilitation de l'école Emilie Carles et qui sera opérationnelle pour la rentrée 2017
- Des travaux d'agrandissement à l'école du Moulin.

L'année 2017 sera une année d'hommage à Jean Zay, à l'œuvre de Jean Zay avec la mise en place de différentes actions qui toucheront à la fois à la culture, la jeunesse, le sport, l'action sociale, l'éducation, et pour cela un comité de pilotage a été mis en place.

Le maintien de l'action sociale par le biais du CCAS qui continuera d'avoir une politique de solidarité en réaffirmant la place de la démarche citoyenne et participative à Ingré à travers les moyens d'échanges, de débat qui existent au sein de la commune ; tels que les Ateliers Participatifs de Proximité qui sont la colonne vertébrale de cette démarche participative, ou encore des réunions publiques et des réunions de quartier.

Enfin, le dernier volet c'est un service public durable. Avec une volonté de travailler sur les bâtiments municipaux dont un certain nombre d'entre eux sont « énergivores ». Et une volonté de travailler sur plusieurs années dans le cadre d'un contrat régional de solidarité territoriale qui permet à la collectivité

d'être éligible à des cofinancements pour travailler sur l'isolation des bâtiments. La création d'une piste cyclable rue de Coûtes à partir de la rue des Glazais jusqu'aux Queues de Forêt, la volonté de poursuivre la réflexion sur l'installation d'une agriculture biologique et si tout se passe bien, la commune va pouvoir mettre à disposition, dans les prochains mois, des terrains agricoles à destination d'une agriculture biologique sous réserve, bien évidemment, que la nature des sols permettent certaines cultures, sans oublier la poursuite d'opération de développement durable (éco paturage, biodiversité). Avec quelques priorités qui sont réaffirmées en 2017 : la stabilité des taux de la fiscalité locale, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien d'un auto financement important pour poursuivre le programme d'investissement, le non recours à l'emprunt, le maintien d'une trésorerie positive et la maîtrise de la masse salariale.

La stratégie financière donc la maîtrise des dépenses engagées.

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, si la maîtrise des dépenses engagées n'est pas à la hauteur de cette baisse, le risque d'effet ciseau est grand. L'effet ciseau c'est le croisement des courbes où les dépenses augmentent plus vite que les recettes. La baisse importante de l'attribution de compensation est liée au transfert de compétence à la Communauté Urbaine. Donc, elle a à la fois un effet direct sur la baisse des recettes et de fait sur le taux de l'autofinancement mais d'un autre côté les recettes des services vont augmenter avec l'évolution des tarifs qui sont révalorisés du taux d'inflation et du coût de la vie tous les ans avec les taux de fréquentation qui ont tendance à augmenter. Il y aura aussi une augmentation de ce chapitre avec les conventions de gestion liées aux transferts à la Communauté Urbaine. Par exemple, les agents de l'eau, vu qu'il n'y aura plus de service de l'eau, vont être réintégrés dans la masse salariale du budget ville. (152 000 € vont impacter le budget ville mais qui nous seront remboursés de la part de la Communauté Urbaine).

Les dépenses de fonctionnement

La volonté est forte et l'objectif est de poursuivre l'offre de services publics. Une offre de qualité accessible à tous les Ingréennes et Ingréens. Pour avoir un impact sur les dépenses de fonctionnement, il faut continuer à mettre en place des modes de fonctionnement qui génèrent moins de dépenses, comme par exemple des groupements de commandes que l'on fait de plus en plus avec l'Agglo, avec des centrales d'achat, ou avec d'autres collectivités. Il rappelle que le fait d'acheter l'électricité ou le gaz par une centrale d'achat, avec exactement le même niveau de prestation, le même niveau de qualité de service pour des coûts de l'ordre de 7 à 13% inférieur quand la commune achetait toute seule. Il faut impérativement accroître ces pratiques.

Les charges de personnels

Elles devraient rester stables et très peu augmenter en 2017 du fait de la réintégration des agents du budget de l'eau. S'ils n'avaient pas été réintégrés notre masse salariale serait en baisse de 1,26% par rapport à l'année 2016. Cette baisse est effective malgré le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les avancements de grade, les avancements d'échelons, la transformation d'une partie des primes en point (qui a pour effet d'impacter au niveau des charges sociales à hauteur de 30 000 €), la revalorisation des grilles indiciaires des rémunérations et l'augmentation du SMIC de 0.93%.

Les charges financières

Elles vont continuer à baisser dans le sens où le volume d'emprunt de dettes diminue. Elles vont diminuer de l'ordre de 13%. La commune continuera, bien entendu, d'apporter un soutien actif financier et humain aux associations. En 2016 le volume des aides financières aux associations avait diminué de 10% ainsi qu'en 2017, toutes associations confondues. C'était quelque chose de nécessaire pour pouvoir maintenir un niveau de service public sans avoir recours à l'augmentation des taux de fiscalité.

Les recettes d'investissement.

La commune peut maintenant compter sur un fonds de compensation de la TVA sur des dépenses d'équipement et d'entretien. Autrefois, elle pouvait en bénéficier 2 ans après avoir réalisé l'investissement mais que sur les investissements (un gymnase, une voirie) désormais la TVA pourra être récupérée sur de l'entretien. Il serait versé en 2018.

Les dépenses d'équipement

Ce sont principalement l'extension et la réhabilitation de l'École Émilie Carles, l'extension des tennis couverts (en 2017 les études pour un 3^{ème} court de tennis couvert vont être engagées), la mise aux normes de Bel-Air, des travaux dans les bâtiments, des travaux énergétiques dans les bâtiments communaux, l'extension du primaire du Moulin, des travaux de sécurisation des écoles, si l'occasion se présente des acquisitions foncières, l'informatisation et l'équipement des services et des écoles et puis la rue de la Mairie bien évidemment pour le compte de la Communauté Urbaine. De 2011 à 2015

le niveau des dépenses d'équipement de la commune se situait dans la moyenne des dépenses des communes de même strate et cela sans augmentation de fiscalité et sans recours à l'emprunt.

Le plan pluriannuel d'investissement :

Figurent au sein de ce rapport d'orientation budgétaire les investissements prévus sur les 4 prochaines années.

Année	Projets
<u>2017</u>	Tennis couverts (études, maîtrise d'œuvre, lancement des consultations des entreprises)
	Mise aux normes Château de Bel Air
	Acquisition de terrains
	Extension école du Moulin primaire
	Isolation des bâtiments communaux (1 ^{ère} phase)
	Piste cyclable rue de Coûtes
	Rue de la Mairie et place Clovis Vincent et enfouissement des réseaux
<u>2018</u>	Toiture de l'église
	Toiture de la Bibliothèque
	Tennis couverts (travaux)
	Isolation des bâtiments communaux (2 ^{ème} phase)
	Route Nationale (enfouissement des réseaux et canalisations)
	Etude Plaine de Bel Air
<u>2019</u>	Aménagement Place Lucien Feuillâtre
	Nouvelle école de musique
	Etude nouvelle bibliothèque
<u>2020</u>	Groupe scolaire Ingré - Ormes

► **Philippe GOUGEON**

« Je voudrais d'abord remercier le service et ses responsables pour la qualité du document du rapport d'orientation budgétaire qui nous a été transmis.

Monsieur le Maire, vous présentez les choses en faisant briller votre gestion. C'est bien normal. Des choses intéressantes ont été réalisées, heureusement. Mais les défauts des choix de gestion demeurent.

Depuis 8 ans, nous multiplions les mêmes remarques sur la dérive des charges de fonctionnement.

Avec constance, vous les avez ignorées. Il semble que cette année, vous commencez à prendre conscience qu'il faut aller dans ce sens.

Mais les paroles ne déclenchent pas l'action !

Les chiffres sur lesquels vous raisonnez pour le budget primitif de 2017 sont toujours aussi problématiques.

Au niveau national, vous dites généreusement que les comptes publics se rétablissent. C'est difficile à imaginer quand on voit que la dette augmente toujours, et que le budget 2017, qui paraît tout beau, est reconnu par les spécialistes comme insincère et irréalisable.

Et pourtant la dotation globale de fonctionnement allouée à notre Commune s'est totalement écroulée passant de 789 000 € en 2013 à une estimation de 25 000 € en 2017.

Vous misez, malgré cela, sur une augmentation des recettes de 2 % alors qu'elles n'ont augmenté que de 1,40 % en 2016 et que la conjoncture ne paraît pas si favorable avec la perspective de l'augmentation des taux d'intérêt qui risque de nous impacter avec l'augmentation de l'assiette des taxes, décidée par l'Etat, de 0,4 %, alors que l'inflation de 2016 est de 0,6 % et que les prévisions 2017 sont de 1,7 %.

Votre budget paraît donc très optimiste. Et comment être confiant dans ce que vous annoncez puisque l'an passé, dans votre budget primitif, vous annonciez une baisse de 0,70 % des charges de fonctionnement, mais qu'avec la correction importante du budget supplémentaire, c'est une hausse de presque 2 % qui s'est réellement produite.

Par ailleurs, cette année, il va être très difficile de démêler les effets réels sur notre budget municipal des transferts de compétences par la Création de la Communauté Urbaine.

Des sommes vont passer d'un budget à l'autre, en particulier le budget de l'eau dont les charges de personnel vont rentrer dans le budget principal.

Il serait bon, pour plus de clarté, de présenter le budget 2017, pour comparaison possible, avec un chapitre où les sommes soient affichées sur le même mode que les années précédentes. C'est une demande de notre part.

A la commission des finances, vous nous avez présenté les ratios comparatifs avec les communes de même strate :

Nous constatons que la recette des impôts locaux d'Ingré est assez nettement supérieure à celle de la strate.

Heureusement car les charges de personnel sont très supérieures : 840 € par habitant contre 533 € pour la moyenne des communes françaises, et 26 % de plus que la moyenne régionale.

Ce qui, comme nous l'affirmons depuis longtemps, handicape notre Capacité d'autofinancement, qui continue de diminuer, et qui plombe donc les possibilités d'investissements (qui ne sont qu'égaux à la moyenne française).

Je redis que la qualité des services proposés aux Ingréens ne consiste pas seulement dans le nombre d'agents, mais aussi dans la qualité et le nombre des équipements que l'on met à disposition.

Si bien que si nous reconnaissons votre effort louable sur la maîtrise des charges générales, il faut accentuer l'effort sur les charges de personnel.

Je me souviens qu'il y a déjà quelques années, alors que nous insistions déjà sur ce que nous considérons comme une anomalie de gestion, M. SUDRE m'avait demandé comment il faudrait s'y prendre. Je lui ai répondu : « en ne remplaçant pas les départs en retraite ».

Ce qui avait soulevé un tollé général dans ce qui était alors la majorité municipale !

Je vois-là que vous avez changé d'avis, enfin ! , puisque vous dites qu' « une réflexion est engagée depuis plusieurs années sur le non remplacement des départs » ce qui est en contradiction avec tout ce que vous nous avez déclaré antérieurement.

Evidemment, nous approuvons, mais je ne sais pas ce qu'il en sera réellement car vous affichez maintenant : - 1 dans le tableau des postes effectivement pourvus au 1^o janvier 2017, corrigeant ce que vous annonciez en décembre où nous étions à + 2 ! Mais vous nous proposerez tout à l'heure de créer un poste supplémentaire.

Et il ne faut pas confondre le nombre de postes en effectif budgétaire et les postes pourvus pour lesquels nous stagnons en 2017.

Or vous n'obtiendrez pas de baisse significative des charges de fonctionnement tant que vous ne réduirez pas la masse salariale.

Nous sommes heureux que vous commenciez à l'admettre.

Cette nécessité, une fois encore, est garante du volume des investissements qui restent insuffisants dans une commune qui se développe, et où les équipements sont notoirement saturés, voire insuffisamment entretenus (je renvoie à l'étude de l'agence d'urbanisme à ce sujet)

et où le seul grand projet que vous proposez : la construction de l'Ecole de musique, décidée depuis 4 ans, dont le projet a été réduit déjà une fois et dont la mise en route a été repoussée à plusieurs reprises, ce qui, comme nous venons de le voir, vous amène à faire des travaux de nécessité dans le château de Bel Air, et qu'aujourd'hui, toutes les demandes d'inscription à l'Ecole de musique ne peuvent pas être satisfaites.

Je constate, à titre de comparaison, qu'à Ormes, la décision de la construction d'une école de musique date de deux ans, et que les murs en sont déjà érigés !

Voulez-vous vraiment construire cette école de musique ? On finit par en douter quand on voit que vous vous dispersez en faisant émerger, soudain, le projet d'une construction de cours de tennis couverts supplémentaires pour 2018, qui nous paraissent moins prioritaires face aux engagements que vous avez pris dans la campagne de 2014, la construction de l'Ecole de musique n'étant plus prévue qu'en 2019.

Malgré nos demandes réitérées et sans suite, pour la première fois en 9 ans, vous indiquez un plan pluriannuel des investissements.

C'est une surprise car je note qu'il n'en a jamais été fait état à la commission Aménagement du territoire. On se demande à quoi servent les commissions ?

Ce tableau n'est pas chiffré. Nous espérons que cela viendra et vous nous direz pourquoi, dans votre tableau, « tennis couverts » à réaliser est mis au pluriel ?

Quel sera l'usage de la bibliothèque actuelle dont vous prévoyez de refaire la toiture en 2018 si, à partir de 2019, vous envisagez la construction d'une nouvelle bibliothèque ?

Enfin, ce tableau est très succinct.

En particulier, nous n'y voyons pas certains des aménagements d'accessibilité dont vous nous avez pourtant fourni un plan prévisionnel que nous avons voté en 2015 (DL 15 086),
Et surtout aucun aménagement en faveur de la sécurité, ce qui nous paraît indispensable, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises :

A Ingré :

On tire au fusil impunément sur un garage (25.12.16)

Les cambriolages se multiplient

Des voitures brûlent et des carcasses apparaissent

Rue de la Poste, un riverain retrouve un matin son auto sur cales (12.12.16)

Rue du clos du Moulin, un couple est agressé à son domicile

On vole une voiture et on vient la jeter dans l'étang de Bel Air (5.02 .17)

On tire sur les luminaires du terrain de foot synthétique

Et j'en oublie sûrement, sans compter des trafics troubles où nous avons, hélas, pu assister un soir, en direct, sur le parking de la Mairie.

Nous avons un problème d'incivilité qui n'est pas assez combattu. Nous réclamons depuis 4 ans que soit réfléchi l'installation de caméras de vidéo-surveillance, comme c'est le cas dans toutes les communes qui nous entourent.

Nous sommes conscients que cela ne résoudra pas tous les problèmes, mais des effets de dissuasion interviendront et des recherches de coupables seront facilitées.

Votre prévision de budget ne nous convient donc pas.

On n'y voit pas de projet d'avenir structurant pour notre commune qui va frôler les 10 000 habitants en 2020.

Elle ne répond donc pas aux besoins réels de la commune,

Elle propose des priorités que nous contestons,

Elle manque de volontarisme pour la prise en compte des difficultés qui se présentent.

Elle est comme l'eau : sans odeur et sans saveur. Elle est fade.

Vous allez encore dire que nous jouons les Cassandre ; mais...

Révisez votre copie Monsieur le Maire, il faudrait faire mieux. »

► **Pascal SUDRE**

« Je suis content d'apprendre d'après les propos de M. GOUGEON qu'effectivement Ingré c'est le far-West car je ne m'en étais pas rendu compte. C'est un peu maladroit d'avancer des arguments comme cela pour faire peur aux gens. Et je ne pense pas qu'installer des caméras puisse régler tous les problèmes et encore moins en voulant à tout prix réduire la masse salariale. C'est même en contradiction avec ce que M. GOUGEON vient d'énoncer parce que effectivement après que la caméra a filmé le suspect, qui fait quoi. Si effectivement on réduit la masse salariale, on a moins d'effectif au niveau des communes et moins de personnes pour intervenir. Par contre je m'associe aussi au Maire sur les félicitations aux agents de la commune pour la qualité de ce document qui est vraiment très précis et du coup aussi la qualité de la présentation de M. le Maire. On peut mieux cerner les éléments.

Concernant le Front de gauche et du parti communiste français, nous avons le même positionnement que les années précédentes sur ce rapport d'orientations budgétaires. A ceci près qu'effectivement il intègre tout de même la notion de budget provisoire. Je ne vais pas revenir sur notre positionnement concernant le transfert de compétences et les prises de paroles qui sont retranscrites dans un compte rendu d'un précédent conseil municipal. Même si effectivement comptablement parlant aujourd'hui en 2017 cela ne change pas grand-chose au budget provisoire et le Maire a évoqué la notion d'opération blanche, derrière il y a quand même l'idée que des « choses nous échappent », c'est à dire qu'on sous traite un petit peu à la Communauté Urbaine. Des choses nous échappent dès 2017 même si cela n'a pas d'incidence financière pour le moment. Mais à l'avenir : quid des Débats d'Orientations Budgétaires, le rôle de la commune, la situation des agents, et là effectivement sur les effectifs, les chiffres. Ce serait intéressant d'avoir les chiffres exacts au niveau des effectifs des agents de la commune mais en commission le maire a évoqué le fait que depuis un certain nombre de mois des départs en retraite n'étaient pas remplacés. Je redis ce qu'a dit M. GOUGEON et je ne suis pas d'accord avec cette orientation-là bien sûr. Ce n'est pas une position dogmatique de dire qu'il faut plus d'agents, il faut embaucher. Derrière la défense du service public et d'un service public de qualité même si dans l'absolu on peut réfléchir à travailler différemment, à force de réduire la masse salariale, le nombre d'agents. On ne pourra pas assurer le même service public. Alors certes ça prendra du temps, on verra les incidences dans le cadre de la Communauté Urbaine et le transfert de compétences. Aujourd'hui, effectivement c'est un peu tôt pour pouvoir annoncer les choses même si en tout cas au niveau du Front de gauche, nous restons bien sûr très inquiets sur le cadre général dans lequel s'inscrit ce rapport d'orientations

budgétaires où effectivement en tant que telle la commune ne maîtrise pas tout. Effectivement le Maire a énoncé les principes régissant la politique nationale, il y a aussi la politique européenne ; On pourrait comprendre face à l'ampleur d'un déficit qu'il faut à un moment donné arrêter parce que trop de déficit tue le déficit et surtout l'investissement. Mais j'ai envie de dire qu'on ne voit plus du tout le bout du tunnel. Malgré les bons efforts consentis, la bonne gestion de la municipalité et les efforts consentis par les habitants, les associations, et malgré tout ça, il faut continuer à réduire la voilure. Et au bout d'un moment à force de réduire la voilure on va plus réduire grand-chose. Nos inquiétudes demeurent toujours aussi importantes sur l'avenir à la fois de la commune et la montée en puissance de la Communauté Urbaine. Quid de l'avenir du service public à Ingré quelle que soit l'entité qui prendra en charge cela et l'avenir des citoyens et en particulier celles et ceux qui ont le moins de moyens et pour qui le service public rend des grands services. Voilà quelques interventions sur le Débat d'Orientations Budgétaires. Il souhaiterait avoir quelques précisions par rapport à la plaine de Bel Air, sur l'école de musique en 2019 et également sur la bibliothèque ».

► **Christian DUMAS**

« L'intervention de M. GOUGEON ne me surprend pas. Il y a des choses qui sont factuelles après sur l'appréciation il y a une différence entre nous mais cela fait partie de l'ordre des choses. L'augmentation de 2% vous paraît un peu irréaliste. Je trouve qu'elle est somme toute réaliste parce que quand on voit les augmentations de la fiscalité en valeur absolue, quand bien même on ne touche pas la fiscalité des autres années. Avec les nouvelles implantations d'entreprises qui ont été enregistrées ces derniers mois et qui vont générer automatiquement des sommes importantes avec des constructions nouvelles et avec la revalorisation des 0,4% des bases locatives, 2% est quelque chose de somme toute assez réaliste. De même, la moindre diminution des dotations de l'État n'a pas été intégrée dans le budget pour ne pas avoir de mauvaises nouvelles. Vous dites, M. GOUGEON, qu'effectivement l'Etat a revalorisé de façon moindre cette année par rapport aux autres années mais c'est parce que désormais l'Etat a changé son mode de calcul ; autrefois l'État faisait référence pour l'augmentation des bases locatives aux prévisions de l'évolution du coût de la vie pour l'année à venir. Aujourd'hui l'Etat calcule l'évolution pour les bases locatives à venir par rapport au coût de la vie passée. Donc c'est ce qui fait qu'on ne se base pas sur 1,7% mais sur 0,6%. Si l'an prochain l'inflation est à 1,7% et bien en 2018 on en aura une augmentation des bases locatives de 1,7% quand bien même la prévision de l'inflation pour 2019 soit de 0,4% par exemple. C'est plutôt pertinent de faire sur le réel. Alors pour répondre à votre question et à votre souhait pour le budget il y aura une colonne qui permettra de faire des comparaisons de 2017 à 2016 sur les anciens systèmes. Ça permettra d'avoir des choses un peu plus affinées. Sur les charges de personnel c'est quelque chose qui nous oppose. Les 53 recrutements qui ont eu lieu entre 2001 et 2008 ne sont pas des personnes qui ont été recrutées à 58 ans, elles ont été recrutées pour être des agents municipaux pour de nombreuses années. Le nombre de départs en retraite les années passées se chiffre sur les 5 doigts de la main par an sur la collectivité. Et sur les départs en retraite il faut expliquer les choses : lorsqu'il y a eu 2 départs en retraite à la Police municipale ; si on ne les avait pas remplacés on n'aurait plus eu de police municipale sur Ingré. Il faut dire où est-ce qu'on ne recrute pas. Tout le monde dit qu'il faut diminuer la masse salariale mais avec un même niveau de service, je ne sais pas faire. 2014 : 198 effectifs permanents - 2015 : 192 effectifs permanents – 2016 : 187 effectifs permanents, aujourd'hui 185. Soit 13 agents de moins en 3 ans (6.6%) avec le même niveau de service public ».

► **Philippe GOUGEON**

Indique que ce ne sont pas les effectifs pourvus que le Maire donne.

► **Christian DUMAS**

« Ces chiffres, ce sont les paies, les agents rémunérés. Il faut rajouter que la collectivité a la quasi-totalité des services en régie donc elle aura toujours une masse salariale supérieure aux moyennes des communes de même strate car les communes qui ont tout en régie comme Ingré il y en a de moins en moins.

Sur l'école de musique, si on n'a pas engagé le projet c'est parce que, et le président LEMAIGNEN l'a dit très clairement dans ce même lieu, la Communauté Urbaine et maintenant la métropole a 2 ans pour statuer sur le devenir de la compétence culture. Je le redis très clairement : je n'engagerai pas les finances municipales sur une compétence qui ne sera peut-être plus communale.

Dans 2 ans on le saura et c'est pour cette raison que l'on évoque 2019.

Pour répondre à votre question, M. SUDRE, le projet qui a été réalisé par un architecte et un cabinet il y a 2 ans est encore d'actualité. Est-ce que ce sera le même aspect extérieur du bâtiment, je ne suis pas capable de le dire. La conception globale des choses est affinée et tourne autour de grands

principes qui avaient été discutés. Il faudra le remettre au goût du jour, rediscuter avec les utilisateurs, la nouvelle association qui vient de se créer, Accords Parfaits, qui n'existait pas à l'époque. Mais la genèse du projet demeure quasi identique. Le fait des travaux à Bel Air ne remet pas en cause ce projet. Si des travaux sont faits à Bel Air et si la toiture à la bibliothèque est refaite c'est parce que les bâtiments municipaux, il vaut mieux les refaire avant qu'ils ne prennent l'eau.

La toiture est usée et il faut la refaire car ne n'est pas imaginable d'avoir des ruines à la place des bâtiments municipaux. Je suis surpris de cette question sur le bien-fondé de refaire une toiture. L'accessibilité n'a pas été mise dans le plan pluriannuel, car ce sont des travaux à 20 000/30 000 € donc on ne met pas dans ce programme des travaux avec de tels montants.

C'est la 1^{ère} fois que ce programme est présenté tel qu'il est là, mais ce n'est jamais que la traduction dans un autre format, un autre concept sur ce quoi la municipalité s'est engagée en mars 2014. il n'y a rien de très nouveau là-dedans.

Sur la sécurité j'entends bien vos propos de mettre des caméras et dans le même temps de ne pas remplacer les agents municipaux quand ils partent en retraite. C'est un peu contradictoire mais je préfère avoir des hommes plutôt que d'avoir des machines parce que la machine ça permet de dire qu'hier soir il y a eu quelqu'un qui a fait ça, il préfère qu'il y ait des hommes qui soient là pour essayer d'intervenir au moment où c'est important.

S'agissant de la plaine de Bel Air je ne sais pas du tout ce qui sera fait. Ce que je sais c'est qu'on fera appel à des gens de métier pour aider à réfléchir sur le devenir de cette plaine. Elle n'a aucune vocation à devenir autre chose que des équipements publics, que des zones vertes ».

► **Philippe GOUGEON**

« Il y a un « s » à tennis couverts : Y-en-a-t-il un ou plusieurs de prévu ? »

► **Christian DUMAS**

« Il s'agit bien de la construction d'un court de tennis couvert ».

Après délibération, le Conseil Municipal prend acte des propositions du rapporteur.

DL.17.007 – Tarification des services publics applicable à compter du 1^{er} janvier 2017

Christian DUMAS expose :

Les tarifs pour tous les services publics de la commune d'Ingré applicable au 1^{er} septembre 2016 ont fait l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du 10 mai 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté urbaine Orléans Métropole a pris les compétences concernant la gestion de l'espace public. Or nous avons nous une tarification qui permettait de facturer à nos concitoyen la réalisation de ce qu'on appelle un bateau en calcaire, à hauteur de 510.56€.

Dans le cadre des conventions de gestion, la communauté urbaine a donné, pour 2017, la gestion de ces compétences aux communes.

Dans ce cadre, il est nécessaire de modifier la délibération des tarifs concernant ces compétences.

Il est proposé d'appliquer ce même tarif non plus pour notre compte mais pour le compte de la communauté urbaine, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

► **Philippe GOUGEON**

« Il n'y a que les bateaux en calcaire qui étaient en cause ? »

► **Christian DUMAS**

« Oui, il ne nous est demandé que cela ».

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 24 pour et 5 contre (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

Départ de M. Pascal SUDRE à 21h15

Christian DUMAS expose :

La ville d'Ingré souhaite rendre hommage à l'œuvre de Jean Zay. Durant l'année 2017 plusieurs projets seront menés dans ce sens. Les projets sont montés en partenariat avec la communauté éducative, associative, économique sous la présidence de la commune mais aussi d'Hélène MOUCHARD-ZAY et de Catherine MARTIN-ZAY qui ont accepté de co-présider ce comité de pilotage.

Rendre hommage à Jean Zay, c'est rendre hommage à son œuvre concernant notamment l'éducation, le sport, la culture mais aussi à la défense des valeurs de notre belle République, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, ainsi que la Laïcité. Jean Zay, homme d'engagement pour défendre la République, Résistant de la première heure, y a laissé sa vie.

Au cours de cette année 2017, il va y avoir différents moments qui vont être ponctués par des actions, des manifestations, des célébrations qui toucheront toutes les facettes de l'œuvre de Jean ZAY.

Jean Zay est très présent à Ingré à travers un gymnase qui porte son nom mais aussi avec la salle des fêtes et l'ancienne école maternelle Louise Genty, deux équipements réalisés grâce au financement apporté par Jean Zay, alors Ministre du Front Populaire et ami de Moïse Cordonnier, Maire d'Ingré à cette époque.

C'est dans ce contexte que la Municipalité souhaiterait dénommer la salle des fêtes du nom de « salle des fêtes Jean Zay ». Parce que la salle des fêtes est un lieu emblématique de culture et dans laquelle Jean ZAY s'est beaucoup investi. Dans le sens aussi où cette salle des fêtes a été réalisée dans les années 30, de même que l'école Louise Genty. Et puis cette salle des fêtes est un peu orpheline. C'est une des rares salles des fêtes qui ne porte pas de nom et il nous semblait important de pouvoir donner le nom de Jean Zay à la salle des fêtes ce qui permet de mettre en lumière une partie de l'histoire d'Ingré et d'un certain nombre de valeurs qui ont été défendues par Jean Zay.

► **Sylvie SIGOT**

« Concernant la dénomination de la salle des fêtes, nous ne sommes pas contre l'hommage rendu à Jean Zay mais il existe déjà à Ingré le gymnase qui porte son nom. De plus la salle des fêtes, simplement par son nom, permet de savoir exactement de quel établissement public on parle. Donc concernant cette délibération et de peur qu'il y ait une confusion chez les personnes, nous nous abstiendrons pour ce vote ».

► **Philippe GOUGEON**

« Vous voulez dénommer la salle des Fêtes du nom de Jean ZAY.

Et vous avez décidé de rendre, en 2017, hommage à l'œuvre de Jean ZAY.

Pourquoi pas...Mais pourquoi en 2017 ?

Nous sommes engagés dans un cycle commémoratif de la Première guerre mondiale entre 2014 et 2018.

Pour ce centenaire, cela se comprend bien et nous l'approuvons.

On aurait même pu intensifier la commémoration de 1917, qui est une année charnière dans la guerre et dont on peut dire qu'elle a changé le monde.

Puis voici soudain que vous mettez la focale sur l'œuvre et la personne de Jean Zay.

Non pas que cela ne soit pas mérité. Mais pourquoi en 2017 ?

Jean ZAY est né le 6 août 1904 à Orléans, assassiné par la milice le 20 juin 1944. Ses cendres ont été transférées au Panthéon le 25 mai 2015. C'est en 1936 qu'il est devenu, à 31 ans, ministre du Front Populaire.

Que commémorons-nous de ce ministre éminent en 2017 ?

Il n'est pas question de discuter ni l'œuvre, ni la personnalité flamboyante, puis tragique, mais nous ne nous rendons pas clairement compte de cette étonnante décision en cette année.

Nous comprenons encore moins votre proposition de dénommer la salle des Fêtes de son nom.

Il lui est déjà rendu hommage par la dénomination d'un de nos gymnases.

Il est évident que cela va créer de la confusion.

Et puis une Salle des Fêtes s'appelle Salle des Fêtes, comme une salle de Conseil Municipal s'appelle salle de Conseil Municipal.

Depuis 2008, vous avez entrepris de donner un nom à tout.

Hormis des actions de communication, que vous aimez bien, je ne vois pas à quoi correspond cet emballement.

Nous ne sommes pas d'accord pour dénommer la Salle des Fêtes du nom de Jean ZAY. C'est inutile et amènera de la confusion entre les sites.

Mais si vous tenez à faire quelque chose, et parce que nous sommes toujours positifs, nous proposons de dénommer Jean ZAY la voie qui sépare les deux gymnases, au bout de l'allée des sports. Ce qui supprimera la confusion possible. »

► **Christian DUMAS**

« J'ai écouté avec attention vos propos. Alors opération de communication, vous pouvez le considérer mais il n'y a pas plus de communication lorsqu'on dénomme une salle des fêtes Jean Zay que lorsqu'on dénomme un espace culturel Lionel Boutrouche. Sinon on va dire qu'il y a de la communication de gauche et il y a de la communication de droite. Et il ne s'est jamais opposé. Pourquoi dénommer une salle de conseil municipal du nom de Guy DURAND est considéré comme de la communication alors que dénommer un espace culturel Lionel Boutrouche est juste considéré comme un juste retour des choses. Ça fait partie des appréciations que bien évidemment je ne partage pas. Pour moi cela est normal que tous les deux soient mis en valeur car ils ont apporté des choses à la ville l'un comme l'autre. Sur le fait que cela puisse désorienter les personnes qui seraient amenées à venir à la salle des fêtes, je ne le pense pas parce que le public qui se rend à l'un ou à l'autre de ces équipements n'est généralement pas le même public. Et bien au contraire ça aura plutôt pour effet de donner un peu plus de force, de signification et de portée symbolique à cet équipement plutôt que de le noyer dans un certain anonymat. Il faut quand même se rappeler que la salle des fêtes est l'illustration parfaite d'un lieu de culture et d'un lieu d'éducation populaire. Je rappelle qu'avant la construction de l'espace culturel Lionel Boutrouche, toute la culture Ingréenne se passait dans la salle des fêtes, qu'il s'agisse des soirées théâtrales du cercle Jean Macé, qu'ils s'agissent des auditions de l'école de musique et de la chorale. Et si on remonte encore un peu plus loin, c'est dans cette salle des fêtes qu'un certain nombre d'Ingréennes et d'Ingréens ont découvert la télévision à travers les initiatives du cercle Jean Macé. Et au-delà de ça, il y a longtemps et encore aujourd'hui, c'est un lieu fort de démocratie, c'est lieu de réunion publique, un lieu d'échanges, de débats, un lieu de bureaux électoraux, de bureau centralisateur. Donc on est plutôt dans un lieu qui mérite justement d'être valorisé avec un nom prestigieux tel que celui de Jean Zay.

C'est vrai qu'il existe un autre établissement avec ce nom, le gymnase. Je ne sais pas à l'époque pourquoi on l'a appelé Jean Zay. Je pense que celles et ceux qui étaient à notre place il y a de nombreuses années, ont considéré que l'œuvre de Jean Zay en matière de sport pour tous, de pratiques sportives, méritait d'être associé à ce gymnase là parce qu'il n'a pas été réalisé au temps de Jean Zay ni avec des financements obtenus par Jean Zay, donc je pense qu'à l'époque c'est sans doute cela qui a prévalu. C'était un bel hommage rendu à l'une des facettes de Jean Zay tout comme aujourd'hui je propose de rendre un hommage à cette facette de l'œuvre de Jean Zay. Et quand bien même il y aurait deux équipements, cela ne rebute pas d'autres initiatives à tel point que la communauté éducative se propose de dénommer la salle polyvalente du collège de Montabuzard du nom de Jean Zay. Et sans qu'on est eu besoin de le souffler à son principal et à son conseil d'administration.

C'est vrai aussi qu'on peut être attaché à notre vocable salle des fêtes mais il n'est pas dans mon esprit que de le supprimer, j'ajoute qu'on a regardé ce qui se faisait aux alentours, des salles des fêtes qui ne portent pas de nom sont quand même relativement peu nombreuses. Qu'on soit à Ormes avec Rabelais, qu'on soit à Chécy avec George Sand, qu'on soit à Orléans, à La Chapelle st Mesmin, à Semoy, à St Jean le Blanc... Toutes les salles portent un nom. Ça peut être un nom de lieu, d'une personnalité quelle qu'elle soit.

Sur le fond, il y a quand même quelque chose qui me paraît devoir être dit. Nous sommes aujourd'hui dans une période de doute, dans une période difficile. Doutes et difficultés liés à la situation internationale, à la situation économique nationale, à la situation sociale, à la situation politique. Il est des moments où il est important de pouvoir se rassembler autour des valeurs communes de notre République, de notre Démocratie, au-delà de toutes sensibilités.

Ces valeurs sont particulièrement incarnées par Jean ZAY, Résistant de la 1ère heure qui, je vous le rappelle, a payé de sa vie la défense de notre République, de ses valeurs, la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité. C'est notamment au titre de Grand Résistant que Jean ZAY est entré au Panthéon le 27 mai 2015 aux côtés de 3 autres grands résistants Geneviève DE GAULLE-ANTHONIOZ, Germaine TILLION et Pierre BROSSOLETTE.

Il me semble important aujourd'hui peut être plus qu'hier de redonner du sens, de redonner des réponses à celles et ceux et notamment aux jeunes générations qui ne croient plus à nos valeurs Républicaines, et au moment où les populismes mettent en danger notre démocratie.

A travers Jean ZAY, c'est aussi cela et une partie de notre histoire nationale et locale que nous proposons à la mémoire de tous.

Antoine PROST, professeur émérite, historien Orléanais, rappelle pourquoi Jean ZAY a été lâchement condamné et assassiné par Vichy car il représentait tout ce que Vichy détestait en particulier parce que : Ministre du Front Populaire, défenseur de la République et de la Laïcité, antimunichois, juif, franc-maçon.

Antoine PROST a écrit une très belle phrase sur Jean ZAY :

« Pour Jean Zay, la République repose avant tout sur le civisme et l'intelligence des citoyens, c'est-à-dire sur leur éducation intellectuelle et morale. [...] Contre la conservation sociale mais aussi contre les utopies révolutionnaires, la politique est ce mouvement par lequel l'humanité s'approfondit et devient en quelque sorte plus digne d'elle-même ».

Il appartient à chacun maintenant de se prononcer comme il est d'usage dans cette assemblée, et j'invite chacune et chacun à approuver ce projet de délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour, 5 contre (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN) et 3 abstentions (Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD), les propositions du rapporteur.

DL.17.009 – Convention avec la Fédération de Chasse

Arnaud JEAN expose :

Dans le cadre de son Agenda 21 et de la poursuite de l'Inventaire de la Biodiversité Communale, la Ville souhaite travailler sur des pratiques agricoles favorables à la faune sauvage et notamment à la perdrix grise présente sur son territoire.

Un groupe de travail composé de la Ville d'Ingré, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, la Société de Chasse et de Protection de la Nature d'Ingré, Loiret Nature Environnement, Hommes et Territoires, les établissements Maingourd et les agriculteurs ingrèens a permis d'élaborer un plan d'action de préservation.

Les lieux de nidification de la perdrix nécessitent une attention particulière pour favoriser l'espèce, c'est pourquoi, la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires s'engagent à mettre en œuvre les moyens humains, techniques et matériels dans les domaines suivants:

- L'étude de territoire, visites de terrains avec les agriculteurs,
- La promotion des pratiques favorables à la petite faune de plaine,
- Le travail en partenariat avec les différents acteurs concernés
- La création d'un plan de gestion et l'élaboration d'une charte
- La communication et la sensibilisation du public (expositions, conférences, animations auprès du public...)

Afin de permettre la réalisation de ces missions, la Ville apportera un soutien financier à hauteur de 3 326,40€. Cette somme correspond à la mise à disposition de moyens humains sur le territoire Ingréen.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville, la Fédération des Chasseurs du Loiret et l'Association Hommes et Territoires
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

► Philippe GOUGEON

A vu dans le document qui était annexé qu'il y avait un stagiaire qui était recherché pour travailler sur ce point. Trouver un stagiaire pour 3 mois, 6 mois qui doit être relativement pointu, est-ce que cela ne sera pas difficile ?

► **Arnaud JEAN**

Indique qu'ils ont trouvé la perle rare et c'est quelqu'un qui vient de Chalon sur Saône. Il se trouve qu'avec la fédération de chasse, le travail qu'on va mener est vraiment une expérimentation quasi nationale sur le territoire Ingré en lien avec les chasseurs d'Ingré et les exploitants agricoles. Cela fait 3 ans que la fédération de chasse a tissé des liens avec des écoles spécialisées de personnes en recherche d'une première expérience professionnelle. Il y a eu 17 candidatures et la personne qui est retenue a un très bon CV, fort d'une petite expérience professionnelle dans le cadre de ses stages. Cela semble être la personne idéale. On attend le résultat de cette délibération pour finaliser tous les documents inhérents à son accueil.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

RESSOURCES HUMAINES

DL.17.010 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017

Christian DUMAS expose :

Vous le savez régulièrement on balaie les tableaux et cette fois ci encore plus que les autres fois parce que le décret 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emploi de fonctionnaires de catégorie C et B, tient compte, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la nouvelle architecture statutaire des cadres d'emplois de catégorie C définie par le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Ce décret introduit dans certains statuts particuliers la référence aux nouvelles échelles de rémunération C1, C2 et C3 et précise les nouvelles dénominations des grades correspondants.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les cadres d'emplois de la catégorie C comporteront 3 grades. Sont concernés par ces modifications les cadres d'emplois :

- Des adjoints administratifs,
- Des adjoints techniques,
- Des adjoints territoriaux du patrimoine,
- Des adjoints d'animation,
- Des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

Il est proposé aux membres du conseil municipal de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs pour tenir compte de ces évolutions réglementaires.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

DL.17.011 – Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2017 – création de poste

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant la nécessité de créer 1 poste d'adjoint administratif au sein du service communication afin de renforcer l'équipe et tenir compte des évolutions des missions de service,

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	10	11

Pourquoi créer un poste ? Car nous avons un agent qui bien étant dans les effectifs, est en congé parental. Nous avons un agent qui a été amené à quitter la collectivité, un autre agent qui a été amené

à réduire son temps de travail de 80% à 60% ce qui fait qu'il ne reste aujourd'hui au service communication que 1.6 poste de travail contre 3.8 il y a de cela quelques mois et qu'il faut, si l'on veut mener à bien toutes les opérations qui sont menées, qu'on puisse absolument pouvoir s'appuyer sur quelqu'un à partir du 1^{er} mars 2017. Il ne s'agit pas d'un recrutement en temps plein.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 22 pour et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN), les propositions du rapporteur.

CULTURE

DL.17.012 – Projet de convention intercommunale portant sur un festival culturel saison 2016-2017 « Festiv'Elles » réunissant les six communes de Fleury les Aubrais, Ingré, La Chapelle Saint Mesmin, Ormes, Saint Jean de la Ruelle et Saran

Evelyne CAU expose :

La présente convention a pour but de fixer les modalités générales, techniques et financières du partenariat culturel des six communes associées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour information, il y a Orléans et Saint Jean de Braye qui vont rejoindre ce festival en 2018. Saint Jean le Blanc vient aussi de faire la demande.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

SPORT

DL.17.013 – Demande de subvention supplémentaire pour le transport

Hélène LORME expose :

En vertu de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application N°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, lorsqu'une collectivité attribue une subvention supérieure à 23 000 € par an, elle doit conclure avec l'association qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Le Football Club Municipal Ingré est concerné par ses dispositions.

L'article 2 (hors coupes) de la convention mentionne qu'une aide aux transports des équipes évoluant en championnat régional est attribuée à l'association et versée sur présentation des factures de déplacements.

Au final de la saison 2015/2016 et début de la saison 2016/2017, le nombre d'équipes de football évoluant en régional a augmenté. Il est nécessaire d'allouer un montant supplémentaire de 5400 € pour soutenir les déplacements régionaux du club. Un avenant doit être annexé à la convention générale 2016.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- le complément de subvention d'aide aux transports de 5400€
- le Maire à signer l'avenant à la convention générale 2016

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

4. Informations

Christian DUMAS :

Quelques points d'information :

* Le 30 mars prochain une réunion d'information de 18h à 23h à l'université d'Orléans est organisée par la communauté urbaine sur le passage en Métropole. L'ensemble des conseillers municipaux communautaires ou non communautaires sont invités.

* Il semblerait que le boucher charcutier qui se trouve rue de la Mairie ferme son établissement. Il semblerait car il n'a pas été mis au courant. Au niveau d'une éventuelle vente, les services n'ont rien vu passé. Par contre il y a de cela plusieurs mois, M. DANIEL lui avait juste dit qu'il envisageait de voir par rapport à son habitation...etc. Bien évidemment chacun fait ce qu'il veut de son bien et loin de lui l'idée de vouloir s'immiscer dans la liberté individuelle. Par contre ce qu'il entend lui pose soucis : c'est-à-dire qu'il entend de façon récurrente que cette fermeture serait liée à des projets de réfection de la rue de la Mairie qui allait durer 1 an et qui allait complètement mettre à mal le commerce local.

Il croit qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités. D'abord ce n'est pas 1 an mais c'est 95 jours ce qui fait 19 semaines et non 52. Les travaux ils vont être phasés en 5 phases. la 1^{ère} phase de la place Clovis Vincent à la rue André Foucault qui laisse l'accès supérieur à la rue de la mairie, la 2^{ème} phase de la rue André Foucault à la rue de la Mairie qui laisse un accès par le bas de la rue de la Mairie. La 3^{ème} phase sur un côté du triangle de la place Clovis Vincent, la 4^{ème} sur le 2^{ème} côté et la 5^{ème} sur le 3^{ème} côté. Ensuite il y a dans ce projet la réflexion d'aménager des places de stationnement notamment sur la rue André Foucault permettant une meilleure fluidité par rapport aux commerces locaux. Il précise que la commune a toujours été à l'écoute des problématiques du commerce local et si la commune a réalisé 5 ou 6 places de parking pour un coût relativement élevé c'était bien pour permettre aux clients de ce commerce, il n'y en a pas 2 à cet endroit-là, de pouvoir avoir des places de stationnement. Une réunion publique a été faite pour parler de ces problèmes-là malheureusement ce commerçant, qui a bien évidemment une activité professionnelle on ne peut plus débordante n'a pas pu se libérer et il en est désolé. Et il n'a pas pu non plus parler avec Claude FLEURY lorsque ce dernier a été le voir, lui ayant un métier, il n'avait pas la possibilité ni à ce moment-là ni à un autre moment de la semaine voire du mois de pouvoir s'entretenir avec Claude Fleury de ces travaux-là. Encore une fois chacun prend ses responsabilités. Il tenait à le dire, car il veut bien tout mais comme disait un ancien Maire d'Ingré : « trop c'est trop ». Il a écrit tout cela à M. DANIEL. Mais une fois encore il regrette cette fermeture et bien évidemment nous aurions traité et nous traiterons dans le cadre de la réfection de cette rue de la Mairie, l'accessibilité qui était un problème pour son établissement.

On a toujours été soucieux lors de certaines manifestations que d'associer le commerce local, s'agissant du boucher charcutier, qu'il s'agisse des vœux ou qu'il s'agisse du carnaval il est bien évident que le choix de la collectivité était de s'adresser à lui pour nous confectionner les mets nécessaires. On n'a jamais eu à s'en plaindre car cela était toujours très bon.

Rappelle quelques dates :

* 2 mars : signature des festivalles

* 8 mars : forum des femmes

* 11 mars : don du sang

* 8, 10, 17 et 24 mars : dans les communes aux alentours et bien évidemment à Ingré il y aura le festival intercommunal festiv'elles sur le thème des femmes engagées.

* 13 mars : réunion publique de présentation de la situation financière de la ville et des orientations budgétaires et projet 2017 à la salle des fêtes.

* 19 mars : cérémonie aura lieu à 11h place Clovis Vincent

* 25 mars : carnaval

* 27 mars au 4 avril : 13^{ème} salon sans titre

L'attribution des marchés est en cours pour la rue de la mairie pour un démarrage du chantier en avril. Il y aura une réunion avec les riverains le 29 mars à 20h dans cette même salle Guy Durand.

5. Questions diverses

▶ Sylvie SIGOT :

« C'est une question par rapport à l'élargissement de l'autoroute. Quelles seraient les informations ? Où en est-on ? »

▶ Christian DUMAS

« On en est au même point c'est-à-dire que ce projet va se faire parce qu'on n'aura pas les moyens juridiques de l'empêcher. Au jour d'aujourd'hui, les discussions qui ont lieu avec Cofiroute portent sur les mesures qui pourraient être envisagées :

- Atténuer les nuisances liées à cet élargissement et atténuer les nuisances de l'autoroute. Cela peut être un mur anti bruit qui s'étendrait sur tout le territoire Ingréen, soit de La Chapelle jusque Saran, également un revêtement qui absorbe les bruits, et la limitation de la vitesse sur la partie Ingréenne,
- Qu'on ne touche pas aux activités commerciales industrielles des entreprises le long de l'autoroute,
- Que les gens qui seraient amenés à voir une partie de leur terrain acheté par Cofiroute, il pense aux particuliers, aient la possibilité de vendre l'intégralité de leur propriété à un tarif attractif, si des gens veulent utiliser cette opportunité là en disant « moi tout compte fait je vends ma propriété ». et pour celles et ceux qui ne veulent pas vendre, si on est amené à leur acheter un bout de terrain que celui-ci soit le plus limité possible et qu'il ne soit pas acheté uniquement au prix du terrain parce que le fait de passer de 400m2 de terrain à 300m2 ne représente pas uniquement la seule perte de 100m2 de terrain,
- De revoir les souterrains de manière à ne pas se trouver dans un tunnel sans voir la sortie,
- Lors de la réfection du pont de la route d'Orléans qu'il y ait une piste cyclable sur le pont et que celle-ci soit continué aux frais de Cofiroute jusqu'à l'espace Lionel Boutrouche,
- Que le pont qui va être agrandi sur la Route Nationale bénéficie d'un traitement architectural,
- Que pour la ZAC des Mardelles pour laquelle la commune avait un projet et qui va devenir économiquement difficilement viable, la commune en soit dédommée.
- Une étude inondation ».

▶ Sylvie SIGOT :

Lors de la réunion publique justement, organisée par Cofiroute contre les nuisances sonores, quand ils ont proposé les différents plans prévus, ils se sont aperçus, justement là où il y avait des maisons, qu'il n'y avait pas de mur de prévu. Là tout ce que le Maire a énoncé, notamment les aménagements qui seraient fait par Cofiroute, et qui pour eux représentent un budget, un investissement important, est-ce cela va être pris en compte complètement ou partiellement ?

▶ Christian DUMAS

Il est sur l'optique que tout ce qui a été demandé va être pris en compte. Pour le moment il ne peut pas le dire mais la collectivité va faire tout ce qu'il faut pour que cela le soit. Elle est soutenue par le Préfet, le Président de la Communauté Urbaine, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Départemental. Force est de constater aussi qu'on est la seule commune qui est en demande d'aménagements.

▶ Daniel HOAREAU :

Il y a eu un contrat de plan de présence territoriale qui a été signé en janvier concernant la présence territoriale des bureaux de poste. Il aurait aimé savoir si le Maire avait eu des informations là-dessus concernant le bureau de poste d'Ingré. De quelle manière le bureau de poste sera impacté en terme d'ouverture, parce qu'il lui avait semblé qu'ils avaient déjà commencé à réfléchir sur les plages horaires dans le sens de la réduction. Avec tout ce qui se passe autour, avec la fermeture des bureaux de poste ça peut poser un problème pour nos concitoyens. A Ingré, on aimerait pouvoir garder un service public de qualité. C'est un contrat qui a été signé entre la poste, l'État et les Maires de France. Dans ce cadre-là, il devait y avoir une information au niveau des Maires, des Conseils Régionaux de ces décisions.

▶ Christian DUMAS

Il en est d'autant plus conscient qu'il rappelle que si le bureau de poste est toujours à Ingré c'est parce que Guy DURAND a acheté le bâtiment pour loger la poste parce que la poste qui était rue de la poste, il y a de cela 20 ans, partait. Il n'a pas eu connaissance de ce contrat dont il n'est bien évidemment pas signataire. Par contre il a reçu le nouveau responsable du bureau de poste d'Ingré qui lui a affirmé

qu'Ingré était un lieu emblématique et important pour la Poste, à la fois en terme de clientèle, mais aussi en terme de centralité, par rapport aux autres bureaux aux alentours. Pour autant, la poste a modifié ses horaires il y a de cela 1 mois ou 2. Le lundi matin n'est plus ouvert au public. Aujourd'hui nous en sommes là, pour demain il ne sait pas.

La collectivité n'a jamais été sollicitée pour un quelconque avis sur leur mode de fonctionnement, elle a été informée par courtoisie que le bureau de poste allait fermer le lundi matin.

Il propose de faire un mot au président de l'association des Maires du Loiret, le maire de Saint Ay, en lui demandant s'il a des informations.

▶ **Nicole PERLY**

Par rapport à la plaine de Bel Air, elle a cru comprendre, lors d'un APP, qu'il y avait une réflexion en cours sur cet aménagement. Elle voulait savoir si un groupe de travail allait être mis en place.

▶ **Christian DUMAS**

Lorsqu'on sera en phase de réflexion sur la plaine de Bel Air bien évidemment il y aura un groupe de travail qui aura à charge de s'attacher la collaboration de professionnels pour réfléchir sur ce sujet-là.

▶ **Nicole PERLY**

Demande si les élus y seront associés.

▶ **Christian DUMAS**

Confirme que ce sera le cas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.